

Image not found or type unknown



Succession et dettes sur compte courant

Par **lou18**, le **15/10/2009** à **09:02**

Bonjour,
Lors du décès d'un de ses clients, célibataire et sans enfant, une banque bloque le compte jusqu'à ce que le notaire ait réglé la succession, si ce compte est à découvert, est-ce que les pénalités, les intérêts et les agios continuent à courir ou sont-ils aussi bloqués ? Même si la succession doit durer 10 ans.
Merci.